

CONVOICATIONS DU 09 MARS 2016.

SEANCE DU 16 MARS 2016.

L'an deux mille seize, le seize mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire

PRESENTS : Jacques HAMELIN, Jean-Francis LABASQUE, Régine IECARPENTIER, Louis CRANOIS, Jennifer CALVET, Gyslain DUBOST, Patricia JEANNOT, Michel LE SAUX, Stéphanie VILLAIN, Joël LEQUILBEC.

ABSENTS : Rémi LEBOULENGER , excusé

SECRETARE DE SEANCE : Patricia JEANNOT.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Copie du rapport de la précédente réunion du conseil en date du 19 février 2016 étant annexée à la convocation de la présente, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à émettre leurs éventuelles observations.

Aucune remarque particulière n'étant formulée, il passe le registre pour signature.

RENOVATION DU PRESBYTERE.

Monsieur le Maire présente les plans modifiés pour la rénovation du presbytère en deux logements, mais l'assemblée demande que Monsieur LAQUAINE, architecte vienne présenter son nouveau projet.

2016-26. EXTENSION DE LA MAIRIE . TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU LOT 1.

Dans le cadre du marché conclu avec l'entreprise LEDUC pour les travaux d'extension de la mairie et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réalisation d'une trappe d'accès pour un montant de 695.02 euros TTC et charge l'architecte d'établir l'avenant n°3 au lot 1 correspondant .

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-27. AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'engager, de mandater les dépenses d'investissement relatives à l'aménagement de deux gîtes au « Hameau La Rivière », et dans la limite de 25% des investissements budgétés en 2015.

Montant des investissements budgétés en 2015 : 980.000 euros

25 % = 245 000 euros

2313-88 :	Aménagement gîtes »La Rivière »	
- Soldes honoraires architecte		83.47
- Solde Lot 1		1 319,94
- Solde lot 2		714.95
- Solde lot 5		2 448.44
- Solde lot 7		662.07
- Solde lot 8		930.30
- Solde lot 9		1 662.83
- Chauffage géothermie		36 579.41
Total		44 401.41
2313- 96	Construction d'un barbecue à la salle des fêtes	
- Solde sous traitance		4 814.40
2051	Renouvellement licence	
	Logiciels mairie	2.693.76

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-28. EMPLOIS SAISONNIERS.

Après considération des demandes déposées en mairie et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la candidature de Mélanie JEAN pour un emploi saisonnier au mois de juillet 2016.

Le renouvellement des candidatures sera éventuellement revu lors d'une prochaine séance.

2016-29. ETUDE DE DEVIS POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

Dans le cadre de l'opération « Fleurissement » et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les devis 2464, 2465 et 2466 présentés par VERVER EXPORT concernant la fourniture de divers plants pour des montants respectifs de 76.56 TTC, 511.20 TTC et 79.90 TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-30. ADHESION ANEL 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renouvelle son adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral, au titre de l'année 2016 et moyennant la somme de 138 euros.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

PROPOSITION DE CONTRAT DE MAINTENANCE POUR POMPE A CHALEUR.

Après avoir considéré les termes du projet de contrat de maintenance pour une pompe à chaleur, le conseil municipal demande à l'entreprise d'établir une proposition pour l'ensemble des gîtes et des deux pompes installées.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

URBANISME.

L'assemblée considère les dernières demandes d'autorisation du sol déposées en mairie, à savoir :

- PC 16 Q0002 déposé par Didier AUBEAU pour la construction d'un garage « 6 Le Vaudelin »
- PD 16 Q0001 déposé par AREVA NC concernant la démolition d'un bâtiment (magasin CL8) sur l'établissement de la Hague
- PD 16Q0002 déposé par AREVA NC concernant la démolition de la passerelle TD 2 sur l'établissement de la Hague
- PD 16Q0003 déposé par AREVA NC concernant la démolition d'un bâtiment 5258 (magasin CL9) sur l'établissement de la Hague
- PC 16 Q0003 déposé par la commune concernant les travaux de rénovation de 2 logements à « la Gouinerie »
- DP 16Q0001 déposée par AREVA concernant la construction d'un bassin de remédiation sur l'établissement de la Hague.

L'assemblée émet un avis favorable à l'égard de ces requêtes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ces projets.

2016-31. PREEMPTION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL SUR PROPRIETE DUVAL

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la décision du Conservatoire du littoral d'acquérir la parcelle cadastrée section AB n°160 sise « les Catehauts » et appartenant à Mme Jeannine DUVAL.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-32. REMPLACEMENT BALLON EAU CHAUDE LOGEMENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture 16 02 0110 du 29.02.2016 présentée par l'entreprise SELCA en date du 29 février 2016 concernant le remplacement d'un ballon d'eau chaude au logement N°3 « Rue Désert » pour un montant de 1 032.980 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-33. APPROBATION DE DEVIS. RENOVATION DE L'ELECTRICITE SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 16.JHA0296A du 03 mars 2016 concernant les travaux d'électricité nécessaires pour la rénovation de la salle de l'ancienne école pour un montant de 11.616.95 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-34. RESTAURATION DE L'EGLISE.

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église et après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de Jean-Charles de SEZE, architecte du patrimoine, pour mener une mission diagnostic pour un montant de 6 552 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-35. ETUDE DE DEVIS POUR PROTECTION INCENDIE.

Dans le cadre de la protection incendie et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 1600597 présenté par B et P LE BOUCHER en date 08 mars 2016 concernant la fourniture d'extincteurs pour un montant de 715.32 euros TTC .

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2016-36. DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE POUR LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Nourdin AIT KASSI sollicitant le remboursement de l'acompte pour réservation pour la salle des fêtes au mois de juillet 2016 pour imprévu personnel.

Compte tenu des motivations évasives et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas déroger au règlement instauré et confirme que M. AIT KASSI ne sera remboursé que si la salle est à nouveau louée à cette date.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.

- Cahier des demandes formulé par l'association « Raz Blanchard et hydroliennes »
- Lecture du courrier de M. le Président du Conseil Départemental de la Manche à Mme la Ministre des Affaires sociales et de la Santé réclamant l'égal accès aux soins de tous les Français et sollicitant l'accueil d'une délégation d'élus et de parlementaires manchois pour l'étude d'une proposition qui serait la plus à même de correspondre aux besoins et aux attentes des habitants de notre territoire dans le cadre des regroupements hospitaliers territoriaux .
- Dans le cadre de la loi Nôtre et de la réorganisation territoriale voulue par le gouvernement, le conseil municipal invite la population à une réunion d'information sur « les conséquences d'un regroupement des EPCI et le devenir des communes », le Mercredi 6 avril 2016 à 20 heures à la salle communale.
- Les délibérations 2016-26 à 2016- 36 sont annexées au présent rapport de la séance du 16 mars 2016.
- L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures 15.
- La prochaine séance est fixée au vendredi 15 avril 2016 à 20 heures.

Le secrétaire de séance,
Patricia JEANNOT

Le Maire,
Jacques HAMELIN

,

Jean-Francis LABASQUE,

Régine IECARPENTIER,

Louis CRANOIS,

Jennifer CALVET,

Gyslain DUBOST,

Michel LE SAUX,

Stéphanie VILLAIN,

Joël LEQUILBEC.